

Bruxelles, le

7 Février

1850.

No 5649
de Dép. 21^{me} Série.

MINISTÈRE

DE

L'INTÉRIEUR.

5^e DIVISION

N^o 5342

N. B. On est prié de rappeler dans la
réponse : le chiffre de la Division,
ainsi que le N^o d'enregistrement.

ANNEXE.

Monsieur,

Le Roi, par arrêté du 24 N^o 1849
m'a autorisé à prendre des mesures
pour la publication d'un recueil de
chants populaires propres à inspirer
le goût des arts utiles & à honorer les
personnes qui s'y adonnent.

Le genre de poésie convient, je pense
à la spécialité de votre talent.

J'ai donc pensé qu'il pourrait vous
être agréable d'être appelé à fournir
votre contingent au recueil dont il

A Monsieur Van Duyse, littérateur, à Gand

S'agit.

Vous pourriez composer en langue flammande une trentaine de Chœurs ou petits poèmes ; le Gouvernement se chargerait de les faire mettre en musique.

Un subside de deux-cents francs vous serait alloué de ce chef.

Il serait à désirer que ce travail fût terminé avant le premier Mai 1850.

J'aurais pu de me faire connaître, le plus tôt possible, votre acceptation.

Veuillez bien agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Ministre de l'Intérieur,

O. Stoye.